

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1739

19 juillet 2013

### SOMMAIRE

ASIP (Holdco) IV S.à r.l. ....	83437	Sephora Luxembourg S.à.r.l. ....	83430
Bond Midco S.à r.l. ....	83446	Shai Holding S.A. ....	83434
Credo Group S.A. ....	83457	Shepton Consultadoria e Serviços S.A. ...	83430
Diversified Real Estate Investments S.A. .....	83454	SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l. ....	83434
Documenta Consulting ....	83461	Simar S.A. ....	83432
Enerventis Lux S.A. ....	83467	Simar S.A. ....	83432
EPIC Europe S.à r.l. ....	83472	Sistema Tessile S.A. ....	83429
Flaminia Consulting S.A. ....	83462	Sistema Tessile S.A. ....	83429
Katoen Natie Benelux S.A. ....	83463	Smart Engine International S.A. ....	83429
Katoen Natie International S.A. ....	83463	Snowflower ....	83431
Lag International S.A. ....	83470	Société de Recyclage de matières inertes .....	83472
Pictet Funds (Europe) S.A. ....	83428	SP Soc Investment S.A. ....	83431
PPP Investments S.A. ....	83426	Stockage du Petrole S.A. ....	83433
Premier Estates ....	83427	STOCKIA Archivage ....	83467
Promofi ....	83426	Storm Fund II ....	83430
Puraye S.à r.l. ....	83426	Strip Tech S.A. ....	83462
Quest S.A. ....	83427	Sunflower Montessori Creche S.à r.l. ....	83431
Recyprojets S.à.r.l. ....	83428	Sunotel S.A. ....	83431
Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à.r.l. ....	83427	Taino S.A. ....	83436
Restobookings Group S.à r.l. ....	83427	Terracotta Investholding S.à r.l. ....	83435
Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l. ....	83427	Thiclair Investments S.A. ....	83432
Rock Ridge RE 8 ....	83426	Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l. .....	83433
Rock Ridge RE 9 ....	83426	Travelport Services LLC ....	83432
Rotco S.A. ....	83428	TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. ....	83436
Safeway Properties S.A. ....	83435	Tucana Finance S.A. ....	83436
Saint-Paul Luxembourg S.A. ....	83430	Universal Luxemburg Corporation ....	83436
Santander Télécommunications S.A. ....	83428	Urbaterre S.A. ....	83436
Sapphire S.à r.l. ....	83429	Verim S.A. ....	83434
Scassellati S.à r.l. ....	83472	Vostok Investment Opportunities Fund SIF ....	83445
Senau S.A. ....	83433	White Eagle Holding S.A. ....	83435
Sensoye SA ....	83433		

**PPP Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 69.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013073002/10.

(130089768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Promofi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 63.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMOFI

Signatures

Référence de publication: 2013073005/11.

(130089936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Puraye S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 154, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 17.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PURAYE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013073006/11.

(130089999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 124.529.

Der geprüfte Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUno Aniceto.

Référence de publication: 2013073014/11.

(130090127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 125.918.

Der gepriifte Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013073015/11.

(130089952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Premier Estates, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.102.300,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.541.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013072979/14.

(130089579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Quest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 31, rue du Puits.  
R.C.S. Luxembourg B 89.746.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073009/10.

(130089888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 151.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013073011/10.

(130089881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 27, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 97.220.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073021/10.

(130089654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Restobookings Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 137.694.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073022/10.

(130089557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Recyprojets S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 152.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Recyprojets S.à.r.l.  
Signature

Référence de publication: 2013073019/12.

(130089518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Rotco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 156.387.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013073016/12.

(130089787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Pictet Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 51.329.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 8 mai 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. Reconduit les mandats d'administrateur de

- a. Mr Rémy Best (60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73)
- b. Laurent Ramsey (60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73)
- c. Daniel Wanner (60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73)

pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

2. Reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl (400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg) à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013072996/16.

(130089960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Santander Télécommunications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 92.271.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 mars 2013.*

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg vers le 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour Santander Telecommunications S.A.*  
Paddock Corporate Services

Référence de publication: 2013073059/14.

(130089330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Sistema Tessile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2013073041/13.

(130090001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Sistema Tessile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2013073042/13.

(130090018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Smart Engine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 175.532.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 3 juin 2013*

Il résulte du Conseil d'Administration que:

Monsieur Christian Mognol, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été élu Président du Conseil d'Administration avec prise d'effet au 19 février 2013 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013073043/13.

(130089314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.458.

**EXTRAIT**

En date du 5 juin 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Elke Leenders, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073035/15.

(130090153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Shepton Consultadoria e Serviços S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 165.893.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.06.2013.

*Pour: SHEPTON CONSULTADORIA E SERVIÇOS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013073069/15.

(130090048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Sephora Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.082.

## EXTRAIT

Le 9 octobre 2012, l'Associée Unique de SEPHORA LUXEMBOURG S.A.R.L. a décidé:

- De reconduire le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société anonyme MAZARS LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, pour le contrôle des comptes annuels de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013073065/14.

(130089708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 6 et du 8 mai 2013 que

- Monsieur Paul Lenert, demeurant à L-5433 Niederdonven, 24, rue Widdem, est libéré de ses fonctions de directeur général de Saint-Paul Luxembourg s.a. avec effet au 6 mai 2013.

- Monsieur Erny Gillen, demeurant à L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre, est nommé directeur général de Saint-Paul Luxembourg s.a., responsable de la gestion journalière, avec effet au 6 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073057/13.

(130089783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Storm Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 173.421.

Mit Wirkung zum 22. Mai 2013 wurde PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.C., 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013073052/12.

(130089606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Sunotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 40.231.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 28 décembre 2012  
1, rue Joseph Hackin à Luxembourg*

*Résolution:*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Miguel Amengual Cifre au poste d'Administrateur:

Né le 15 mai 1945 à Pollença (Espagne)

Gremi Tintores, 25A

PALMA 07009 (Espagne)

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013073096/16.

(130089309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Sunflower Montessori Creche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 13, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.140.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des gérants de la société Sunflower Montessori Creche S.à r.l. tenue en date du 03 juin 2013*

*Résolutions:*

Adresse des associés:

O'Dea-Stobart Samantha - 33 rue de la Foret L-3329 Crauthem

O'Dea Thomas - 33 rue de la Foret L-3329 Crauthem

Adresse des gérants:

O'Dea-Stobart Samantha - 33 rue de la Foret L-3329 Crauthem

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013073095/16.

(130089535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**SP Soc Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013073086/11.

(130089490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Snowflower, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.073.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013073080/11.

(130089425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Simar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013073076/11.

(130089740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Simar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013073075/11.

(130089739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Travelport Services LLC, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 174.066.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 20 mars 2013*

En date du 20 mars 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 16 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Travelport Services LLC  
Signature

Référence de publication: 2013073109/16.

(130089918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Thicclair Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 156.508.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2013 que:

- La révocation du commissaire actuel, la société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, avec effet immédiat, a été acceptée.

- La nomination de Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 07 juin 1971 à Luxembourg, demeurant 3, rue Eugène Schaus L-2558 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire a été acceptée. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073119/16.

(130090118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---



**Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.636.750,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 119.707.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 20 mars 2013*

En date du 20 mars 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 16 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013073107/16.

(130089851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Stockage du Petrole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 166.064.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la Société tenue le 4 juin 2013 à Luxembourg*

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant qu'administrateur unique de la Société, a été acceptée avec effet au 4 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, née le 12 juillet 1968 à Penafiel (Portugal), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvel administrateur unique de la Société, avec effet au 4 juin 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STOCKAGE DU PETROLE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013073092/16.

(130090129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Senau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 118.929.

—  
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013073062/11.

(130089423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Sensoye SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 135.665.

—  
Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSOYE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013073063/11.

(130090105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Shai Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 47.122.

—  
*Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de Millicom International Opérations SA (la Société) tenue à Luxembourg le 28 mai 2013*

Par l'assemblée en date du 28 mai 2013, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire M. François-Xavier Roger, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

- Réélire M. Bruno Nieuwland, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

- Réélire M. Pierre-Yves Bredel, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

- Réélire Ernst & Young SA Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013073068/19.

(130090007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.318.

—  
*Auszug aus dem Schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 03. Juni 2013*

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 03. Juni 2013 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft gegeben:

- Herr Georg Kiefer wurde mit Wirkung zum 03. Juni 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

- Herr Dr. Pierre Weimerskirch wurde mit Wirkung zum 03. Juni 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 03. Juni 2013 auf unbestimmte Zeit ernannt.

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 03. Juni 2013 auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2013073073/19.

(130089358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Verim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

—  
Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 29 mai 2013:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;

2. que M. Mario Cohn, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

3. Que les mandats de Messieurs Giovanni La Forgia et Walter Ragazzi en tant qu'administrateurs de la Société sont renouvelés pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073159/16.

(130089781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Terracotta Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.954.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 24 mai 2013 à 11h50

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1<sup>er</sup> juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERRACOTTA INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2013073117/19.

(130090185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Safeway Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.611.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2013 à 15.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE, et de nommer au poste d'Administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013073056/19.

(130089992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**White Eagle Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 65.807.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 mai 2013 que:

- La révocation du commissaire actuel, la société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, avec effet immédiat, a été acceptée.

- La nomination de Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 07 juin 1971 à Luxembourg, demeurant 3, rue Eugène Schaus L-2558 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire a été acceptée. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073172/16.

(130090091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**UNICORP, Universal Luxemburg Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 23.131.

Le bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013073141/14.

(130090161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Urbaterre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 133.046.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 05 juin 2013.

Référence de publication: 2013073142/10.

(130089671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073132/10.

(130090100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Tucana Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073134/10.

(130089473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Taino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 60.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013073113/10.

(130089943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**ASIP (Holdco) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.686.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.  
Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Ares Strategic Investment Partners IV, an investment company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder), having its registered office in 47 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ASIP (Holdco) IV S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, unitranche loans, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including, at least one Class A Manager, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers including, one Class A Manager and one Class B Manager, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

##### **Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. General Provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for all the twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.



### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at EUR 1,200.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

- (a) To set the number of managers of the Company at 1 (un);
- (b) To appoint Hugo Froment, manager, born on 22 February 1974 in Laxou, France and with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period;
- (c) To set the registered office of the Company at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Ares Strategic Investment Partners IV, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (l'Associé Unique), ayant son siège social à 47 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

ici représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ASIP (Holdco) IV S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et elle peut acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000.- USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale), ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles en cas d'associé unique ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Résolutions de l'associé unique****Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

**Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social et Assemblée générale des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Provision générale.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un dollars des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200.-

### *Résolutions de l'Associé Unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 1;

(b) Nommer Hugo Froment, gérant, né le 22 février 1974, à Laxou, France et ayant sa résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

(c) Fixer le siège social de la Société au 47 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-L. DELFANNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25032. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073274/465.

(130090520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

## **Vostok Investment Opportunities Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.535.

### *Extract of the circular resolutions of the Board of Directors of the Company dated as of 6 May 2013:*

IT IS NOTED that Mr Vincent Python resigned from the Board of Directors and as chairman of the Board of Directors with effect as from 6 May 2013.

IT IS THEREFORE RESOLVED to co-opt, as approved by the CSSF, Mr Paulo Antunes das Neves, residing professionally at 3B, rue de la Forêt, L-5762 Hassel as new director of the Company with immediate effect in replacement of Mr Vincent Python until the next meeting of shareholders of the Company.

IT IS FURTHER RESOLVED to appoint Mr Viacheslav Zarubin as chairman of the Board of Directors. Such appointment shall remain valid if Mr Viacheslav Zarubin is reappointed as director of the Fund at the outcome of the next annual general meeting of shareholders of the Fund or any future general meetings of shareholders until Mr Viacheslav Zarubin ceases to act as member of the Board of Directors.

Certified true extract  
Mr Viacheslav Zarubin  
Chairman of the board of directors

### French translation - Traduction en français

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 6 mai 2013:*

IL EST NOTE que M. Vincent Python a démissionné de son poste d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet au 6 mai 2013.

IL EST AINSI DÉCIDÉ de coopter, tel que validé par la CSSF, M. Paulo Antunes das Neves, avec adresse professionnelle au 3B, rue de la Forêt, L-5762 Hassel, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de M. Vincent Python jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

IL EST AINSI DÉCIDÉ de donner mandat de président du conseil d'administration à M. Viacheslav Zarubin. Ce mandat restera valable si M. Viacheslav Zarubin est à nouveau mandaté en tant qu'administrateur du fonds à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société ou des assemblées générales des actionnaires à venir et ce jusqu'à ce que M. Viacheslav Zarubin cesse d'agir à titre de membre du conseil d'administration.

Extrait certifié conforme  
Mr Viacheslav Zarubin  
Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2013073164/35.

(130089808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

### **Bond Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.682.

### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176551 and having a share capital of EUR 12,500.-,

represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, with professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Bond Midco S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.



14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

#### **VI. General provision**

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, OCM Luxembourg Bond Holdings S.a r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176551 et au capital social de EUR 12.500,-,

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Bond Midco S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société

peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VI. Disposition générale**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500).

La somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Décisions de l'associé unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 Novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1<sup>er</sup> janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- Monsieur Franck LAVAL, gérant de sociétés, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le prédit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2013. Relation GRE/2013/2217.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073293/440.

(130090212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**Diversified Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 150.716.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third day of the month of May

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Hermann Knodgen, Class B director of the Company, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the Board of the Company pursuant to circular resolutions taken by the Board of Directors of the Company on 25 April, 2013 (the "Resolutions").

A copy of the Resolutions, initialled *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to record the following statements.

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), dated 25 November, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 189 of 29<sup>th</sup> January 2010.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at one hundred and twenty-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 122,500) divided into five hundred thousand (500,000) ordinary shares and seven hundred and twenty five thousand (725,000) redeemable shares, all with a par value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) per share.

(c) Article 5.2 of the articles of association of the Company (the "Articles") is worded as follows:

"The authorised capital is fixed at two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000) consisting of two million (2,000,000) shares; all with a par value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) per share. Any authorised but unissued

shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of the notarial deed recording these articles of incorporation.

The board of directors is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial to increase the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital. The board of directors is authorised to issue further shares within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s), while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

The board of directors may resolve to issue new shares within the authorised unissued share capital in two classes of shares (i) ordinary shares and (ii) redeemable shares (the "Redeemable Shares") which shall be redeemable in accordance with article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), it being understood that the Company shall at all times have sufficient ordinary shares in issue to comply with the minimum share capital required by law. The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article 5.2, the board of directors shall take steps to amend this Article 5.2 in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the board of directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments."

(d) In accordance with the above mentioned provision of the Articles and pursuant to the authorisation contained therein and in the Resolutions, Mr Hermann Knödgen, Class B director of the Company, acting on behalf of the Board of Directors of the Company, declares to the notary that, pursuant to the subscription received by the Company from BAEK SICAV FIS, a société d'investissement à capital variable, incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 127.242 and having its registered office at 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg («BAEK»), on 25 April 2013 the Company increased its share capital by an amount of twenty-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 22,500) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 122,500) to one hundred and forty-five thousand Canadian Dollars (CAD 145,000) by the creation and issuance of two hundred and twenty-five thousand (225,000) redeemable shares with a par value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) each, for a total issue price of two million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 2,250,000) paid by BAEK.

(e) Thereupon, Mr Hermann Knödgen, Class B director of the Company, declared that the Board of Directors has accepted the subscription of the Shares by BAEK as of 25 April 2013.

The Shares have been fully paid-up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 2,250,000) to be allocated as follows:

- an amount of twenty-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 22,500) is to be allocated to the share capital account of the Company; and
- the remaining balance in an amount of two million two hundred and twenty seven thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 2,227,500) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Copies of bank statements evidencing the payment of an aggregate amount of two million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 2,250,000) by BAEK to the Company is shown to the undersigned notary.

(f) As a consequence, article 5.1 of the Articles will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred and forty-five thousand Canadian Dollars (CAD 145,000) divided into five hundred thousand (500,000) ordinary shares and nine hundred and fifty thousand (950,000) redeemable shares, all with a par value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) per share and all of said shares being fully paid."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Hermann Knödgen, administrateur de Classe B de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que représentant du Conseil d'Administration de la Société, conformément aux résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration de la Société le 25 avril 2013 (les "Résolutions").

Une copie des Résolutions, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit.

(a) La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois par acte notarié de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189, du 29 janvier 2010.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de cent vingt-deux mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 122.500) divisé en cinq cent mille (500.000) actions ordinaires et sept cent vingt-cinq mille (725.000) actions rachetables, toutes d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10) par action.

(c) L'article 5.2 statuts de la Société (les «Statuts») est formulé comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à deux cent mille Dollars Canadien (CAD 200.000) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions ayant toutes une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10) par action. Tout capital autorisé mais non émis arrive à échéance au bout de cinq (5) ans après la publication de l'acte notarié contenant les présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une durée de cinq (5) ans après la date de publication après la date de publication des présents statuts au Mémorial C, à augmenter le capital social de temps en temps, en tout ou partie, par l'émission d'actions supplémentaires (et/ou instruments convertibles en action ou donnant le droit de souscrire à des actions) jusqu'à la limite du capital autorisé non émis en contrepartie d'apports en espèces, en nature ou par incorporation de prime d'émission disponible ou réserves ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son/ses délégué(s), tout en préservant, supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé non émis dans deux classes d'actions (i) des actions ordinaires et (ii) des actions rachetables (les «Actions Rachetables») conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), étant entendu que la Société devra à tout moment disposer d'actions ordinaires en émission suffisantes pour maintenir le capital social minimum requis par la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer l'autorité d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements représentant tout ou partie de telles augmentations de capital à un officier de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée.

Lors d'une augmentation du capital social conformément à l'article 5.2, le conseil d'administration devra prendre les mesures nécessaires afin de modifier cet article 5.2 et faire constater le changement du capital souscrit et du capital autorisé non émis et le conseil d'administration est autorisé à prendre ou à autoriser la prise des mesures nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ce changement conformément à la loi. Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé fera l'objet d'un constat par voie d'acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son/ses délégué(s) sur présentation de documents établissant la souscription et les paiements.»

(d) Conformément aux dispositions des Statuts précitées et conformément à l'autorisation contenue dans ces derniers et dans les Résolutions, Monsieur Hermann Knödgen, administrateur de Classe B de la Société, agissant pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, déclare au notaire qu'en vertu des souscriptions reçues par la Société de la part de BAEK SICAV FIS, une société d'investissement à capital variable, constituée sous le droit luxembourgeois, immatriculée avec le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.242 et ayant son siège social à 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg («BAEK»), le 25 avril 2013 la Société a augmenté son capital social d'un montant de vingt-deux mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 22.500) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-deux mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 122.500) à cent quarante-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 145.000) par la création et l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions rachetables (ensemble les «Actions») toutes d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0.10), pour un prix total de souscription s'élevant à deux millions deux cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 2.250.000.-) payés par BAEK.

(e) A la suite de quoi, Monsieur Hermann Knödgen, administrateur de Classe B de la Société, a déclaré que le Conseil d'Administration a accepté la souscription des Actions par BAEK à compter du 25 avril 2013.

Les Actions ont été entièrement libérées par voie d'apport en espèces consistant en un paiement d'un montant total de deux millions deux cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 2.250.000) à affecter comme suit:



- un montant de vingt-deux mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 22.500) devra être affecté au compte capital social de la Société; et

- le solde d'un montant de deux millions deux cent vingt-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 2.227.500) devra être affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

Des copies d'extraits bancaires attestant du paiement de la somme de deux millions deux cent vingt-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 2.227.500.-) par BAEK sont présentés au notaire soussigné.

(f) En conséquence, l'article 5.1 des Statuts et aura désormais la formulation suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent quarante-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 145.000) divisé en cinq cent mille (500.000) actions ordinaires et neuf cent cinquante mille (950.000) actions rachetables, toutes d'une valeur nominale de dix cents de Dollars Canadiens (CAD 0,10) par action, et toutes ces actions étant intégralement libérées.»

#### *Frais*

Les dépenses, coût, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont évalués à environ EUR 3.000.-.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui est connu du notaire soussigné par son nom et demeure, celui-ci a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. KNÖDGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23685. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073401/165.

(130090378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

### **Credo Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 47, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 177.680.

#### — STATUTS

L'an deux mil treize, le treize mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Raymond HEINEN, indépendant, né à Auderghem/Bruxelles (Belgique), le 19 octobre 1951, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lesigny.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront actionnaires par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par une société anonyme sous la dénomination de «CREDO GROUP S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Frisange.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets:

- l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblée générale

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, Monsieur Raymond HEINEN, préqualifié, déclare souscrire toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social. Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 €,.-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.160.-EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est nommé administrateur unique: Monsieur Raymond HEINEN, indépendant, né à Auderghem/Bruxelles (Belgique), le 19 octobre 1951, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, lequel dispose du pouvoir de signature exclusif pour engager valablement la société en toutes circonstances.

3.- Est nommé commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & Cie S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 34.239.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

5.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: Heinen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013073370/189.

(130090340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**Documenta Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoleon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 139.550.

L'an deux mille treize.

Le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Annick VILLERS, administrateur de sociétés, née à Etterbeek (Belgique), le 9 octobre 1953, demeurant à F-97180 Sainte Anne, 4, Lot Le Douville (Guadeloupe/France).

2.- Madame Virginie VILLERS, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 29 juin 1978, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 136, avenue des Cerisiers (Belgique).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DOCUMENTA CONSULTING, ayant son siège social à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem, R.C.S. Luxembourg numéro B 139550, originairement constituée et organisée sous le droit espagnol sous la dénomination de DOCUMENTA CONSULTING S.L., transférée au Grand-Duché de Luxembourg avec refonte des statuts suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1734 du 15 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange:

- en date du 18 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 907 du 29 avril 2009;

- en date du 10 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3165 du 23 décembre 2011.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem, à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Troisième résolution*

L'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices."

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013073404/54.

(130090323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**Strip Tech S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.564.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenue le 4 juin 2013*

1. M. Miguel REYNDERS est nommé administrateur de catégorie A avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013073094/12.

(130089778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Flaminia Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.972.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLAMINIA CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.972, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 8 janvier 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308 du 9 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que les cinq cents (500) actions, actuellement en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- La société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale constatant que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la restauration, l'entretien et la gestion d'une ferme familiale située à Contrada Camemi Ragusa en Sicile.»

83463

*Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, I. Colamonico, M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. LAC/2013/24630. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073457/54.

(130090255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**Katoen Natie International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Katoen Natie Benelux S.A.).**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 57.367.

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KATOEN NATIE BENELUX S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 57367, constituée en date du 19 décembre 1996 aux termes d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 18 mars 1997, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 9 avril 2010 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1216 du 10 juin 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» en «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.».

2. Suppression des catégories d'actions existantes et échange des 41.276 anciennes actions de catégorie A et des 5.000 anciennes actions de catégorie B contre 46.276 nouvelles actions ordinaires, chaque actionnaire recevant 1 nouvelle action contre 1 ancienne action.

3. Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et la vente, de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

4. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins ni à la forme, ni au nouvel objet de la société pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il ressort de la liste de présence que les 41.276 (quarante et un mille deux cent soixante-seize) actions de catégorie A et les 5.000 (cinq mille) actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» en «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'actions existantes et d'échanger les 41.276 (quarante et un mille deux cent soixante-seize) anciennes actions de catégorie A et les 5.000 (cinq mille) anciennes actions de catégorie B contre 46.276 (quarante-six mille deux cent soixante-seize) nouvelles actions ordinaires ayant toutes les mêmes droits et avantages, chaque actionnaire recevant 1 (une) nouvelle action contre 1 (une) ancienne action.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, avec l'accord unanime des obligataires donné sous seing privé préalablement à la présente assemblée, de modifier l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et la vente, de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter aux résolutions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales. Les nouveaux statuts de la société auront dorénavant la teneur suivante:

### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.



**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et la vente, de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 112.903.697,71 (cent douze millions neuf cent trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante et onze cents) représenté par 46.276 (quarante-six mille deux cent soixante-seize) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mars à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

83467

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, J. HONYMUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. LAC/2013/21085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073592/212.

(130090553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**STOCKIA Archivage, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.732.

—  
*Réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Bertrange le 02 avril 2013*

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 177 rue de Luxembourg L-8077 BERTRANGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR L'ASSEMBLEE GENERALE*

Signature

Référence de publication: 2013073093/13.

(130089810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Enerventis Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.678.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzigsten Mai,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf (Grossherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1) ENERVENTIS GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz zu D-66113 Saarbrücken, Europaallee 13, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Saarbrücken unter Nummer HRA 10838, hier vertreten durch die persönlich haftende Gesellschafterin ENERVENTIS Geschäftsführungsgesellschaft mbH, mit Sitz zu D-66113 Saarbrücken, Europaallee 13, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Saarbrücken unter Nummer HRB 18369,

letztere hier vertreten durch ihre Geschäftsführer die Herren Peter-Jan Funk und Vincenzo Milazzo, beide geschäftsansässig in D-66113 Saarbrücken, Europaallee 13,

2) Herr Roland Eckle, geboren am 24. April 1959 in Schaffhausen- Wadgassen, wohnhaft D-66346 Püttlingen, Theodor-Heuss-Str. 2,

vorbenannte Personen ersuchenden amtierenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Firma.** Unter der Bezeichnung "ENERVENTIS LUX S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2. Dauer der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute an gerechnet. Sie kann aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker (Großherzogtum Luxemburg).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde, in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Zweck der Gesellschaft ist die Planung und Ausführung von Anlagen der technischen Gebäudeausrüstung als technischer Generalplaner und Generalunternehmer sowie technische Dienstleistungen, die auf die Entwicklung und Abwicklung technischer Anlagen für Wärme, Kälte, Strom, Dampf, Druckluft usw. gerichtet sind.

Die Gesellschaft darf alle Geschäfte eingehen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern. Die Gesellschaft kann andere Unternehmen übernehmen oder sich an anderen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

**Art. 5. Kapital, Aktien.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 50.000,00 (fünfzigtausend Euro), eingeteilt in 5.000 (fünftausend) rückkaufbaren Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10,00 (zehn Euro), welche einem jeden ein Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Die rückkaufbaren Aktien sind Namensaktien. Die rückkaufbaren Aktien können in Aktienzertifikaten zusammengefasst werden, die eine Mehrheit von Aktien verbiefen. Der Anspruch eines Gesellschafters auf Einzelverbiefung von rückkaufbaren Aktien ist ausgeschlossen.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und dieser Satzung und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien zurückkaufen.

**Art. 6. Verwaltungsrat.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und der aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Die Mitglieder werden ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 7. Befugnisse des Verwaltungsrats.** Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen, welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift derjenigen Person, welche vom Verwaltungsrat spezielle Befugnisse oder Vollmachten übertragen bekommen hat, verpflichtet.

**Art. 8. Vertretung vor Gericht.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9. Kommissare.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einem oder mehreren Kommissare überwacht. Die Kommissare werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 10. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11. Generalversammlung.** Die jährliche Generalversammlung findet jedes Jahr am 15. Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz statt oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag oder Samstag bzw. Sonntag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 12. Teilnahme an der Generalversammlung.** Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre rückkaufbaren Aktien am Sitz der Gesellschaft hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht, selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13. Befugnisse der Generalversammlung.** Die Generalversammlung hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren, zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14. Allgemeines.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.
2. Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

#### *Zeichnung der Aktien*

Die rückkaufbaren Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. ENERVENTIS GmbH & Co. KG, vorgenannt, 4.000 (viertausend) Aktien im Nominalwert von je EUR 10,00 (zehn Euro); und
2. Herr Roland Eckle, vorgenannt, 1.000 (eintausend) Aktien im Nominalwert von je EUR 10,00 (zehn Euro).

Alle vorgenannten 5.000 (fünftausend) rückkaufbaren Aktien wurden voll und in ganzer Höhe in bar eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 50.000,00 (fünfzigtausend Euro) zur Verfügung, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind. Die Unterzeichnenden erklären, die wirklich Berechtigten zu sein und dass die Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass der gegenwärtigen Gründung entstehen, auf ungefähr EUR 3.000,00 (dreizehntausend Euro).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

##### *Erster Beschluss:*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 4 (vier) festgelegt und die der Kommissare auf 1 (einen).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Peter-Jan Funk, geboren am 13. Dezember 1966 in Saarbrücken, Deutschland, wohnhaft Im Imgestal 19, D-66440 Blieskastel;
- b) Herr Roland Eckle, geboren am 24. April 1959 in Schaffhausen-Wadgassen, Deutschland, wohnhaft Theodor-Heuss-Str. 2, D-66346 Püttlingen;
- c) Herr Gerd Corea, geboren am 21. März 1959 in Wadgassen, Deutschland, wohnhaft Zum Wälenwald 3, D-66787 Wadgassen; und
- d) Herr Armin Duchstein, geboren am 3. September 1960 in Saarbrücken, Deutschland, wohnhaft Auf den Felsen 4, D-66130 Saarbrücken.

##### *Zweiter Beschluss:*

Zum Kommissar wird ernannt: Herr Vincenzo Milazzo, geboren am 15. Oktober 1974 in Saarlouis, Deutschland, wohnhaft Zur Saarwies 18, D-66780 Rehlingen.

##### *Dritter Beschluss:*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

##### *Vierter Beschluss:*

Die statutarische Anschrift der Gesellschaft ist 18, Ducherstrooss, L-6868 Wecker.

#### *Verwaltungsratssitzung*

Die oben genannten Verwaltungsratsmitgliedern, alle hier anwesend, beschliessen einstimmig, gemäß den Bestimmung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft, die Herren Peter-Jan Funk und Roland Eckle als Geschäftsführer (administrateurs-délégués) der Gesellschaft zu ernennen.

Die Mandate der Geschäftsführer (administrateurs-délégués) enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem unterzeichnenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: P.-J. Funck, V. Milazzo, R. Eckle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2013. REM/2013/858. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073429/139.

(130090307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**Lag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAG INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 111026, constituée suivant un acte reçu le 17 août 2005 par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 19 janvier 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu le 25 juin 2010 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1604 du 6 août 2010 et dont un acte rectificatif a été reçu en date du 2 juillet 2010 par le même notaire et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 18 avril 2011.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de 2 nouvelles catégories d'actions: des actions de catégorie C, actions ordinaires avec droit de vote, et des actions de catégorie D, actions privilégiées sans droit de vote, donnant droit à un dividende privilégié récupérable égal à 5% de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéfices, ainsi qu'à la distribution de la prime d'émission à hauteur d'un montant maximum total de EUR 3.235.942,10.

2. Ajout d'un 6<sup>ème</sup> alinéa à l'article 19 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actions privilégiées de la catégorie D donnent droit (i) à un dividende privilégié récupérable égal à 5% de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéfices, et (ii) à la distribution de la prime d'émission à hauteur d'un montant maximum total de EUR 3.235.942,10 (trois millions deux cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux euros et dix cents).»

3. Conversion d'actions comme suit:

- Sont à convertir en actions de catégorie C, numérotées 1 à 1.300.000, les actions de catégorie A numérotées 1.619.334 à 2.248.403, 3.057.712 à 3.267.401 et 3.891.512 à 4.101.201, ainsi que les actions de catégorie B numérotées 214.523 à 298.372 et 764.445 à 932.144, chaque actionnaire recevant 1 nouvelle action de catégorie C en échange d'1 action de catégorie A ou B;

- Sont à convertir en actions de catégorie D, numérotées 1 à 574.079, les actions de catégorie A numérotées 2.248.404 à 2.526.200, 3.267.402 à 3.360.000 et 4.101.202 à 4.193.800, ainsi que les actions de catégorie B numérotées 298.373 à 335.400 et 932.145 à 1.006.200, chaque actionnaire recevant 1 nouvelle action de catégorie D en échange d'1 action de catégorie A ou B.

4. Renumérotation des actions de catégories A de 1 à 2.682.355 et des actions de catégorie B de 1 à 643.566, et attribution aux actionnaires au prorata des actions détenues.

5. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 et des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille euros) représenté par 2.682.355 (deux millions six cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-cinq) actions ordinaires de catégorie A avec

droit de vote, 643.566 (six cent quarante-trois mille cinq cent soixante-six) actions privilégiées de catégorie B sans droit de vote, 1.300.000 (un million trois cent mille) actions ordinaires de catégorie C avec droit de vote et 574.079 (cinq cent soixante-quatorze mille soixante-dix-neuf) actions privilégiées de catégorie D sans droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de créer 2 (deux) nouvelles catégories d'actions:

a) des actions de catégorie C: actions ordinaires avec droit de vote,

et

b) des actions de catégorie D: actions privilégiées sans droit de vote, donnant droit (i) à un dividende privilégié récupérable égal à 5% de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéfices, (ii) ainsi qu'à la distribution de la prime d'émission à hauteur d'un montant maximum total de EUR 3.235.942,10 (trois millions deux cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux euros et dix cents).

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé d'ajouter un 6<sup>ème</sup> alinéa à l'article 19 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Les actions privilégiées de la catégorie D donnent droit (i) à un dividende privilégié récupérable égal à 5% de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéfices, et (ii) à la distribution de la prime d'émission à hauteur d'un montant maximum total de EUR 3.235.942,10 (trois millions deux cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux euros et dix cents).»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de convertir:

- en actions de catégorie C, numérotées 1 à 1.300.000: les actions de catégorie A numérotées 1.619.334 à 2.248.403, 3.057.712 à 3.267.401 et 3.891.512 à 4.101.201, ainsi que les actions de catégorie B numérotées 214.523 à 298.372 et 764.445 à 932.144, chaque actionnaire recevant 1 (une) nouvelle action de catégorie C en échange d'1 (une) action de catégorie A ou B;

- en actions de catégorie D, numérotées 1 à 574.079: les actions de catégorie A numérotées 2.248.404 à 2.526.200, 3.267.402 à 3.360.000 et 4.101.202 à 4.193.800, ainsi que les actions de catégorie B numérotées 298.373 à 335.400 et 932.145 à 1.006.200, chaque actionnaire recevant 1 (une) nouvelle action de catégorie D en échange d'1 (une) action de catégorie A ou B.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de renuméroter les actions de catégories A de 1 à 2.682.355 et les actions de catégorie B de 1 à 643.566, et de les attribuer aux actionnaires au prorata des actions détenues, comme suit:

- le détenteur des actions A numérotées 1 à 14.880 et 24.801 à 1.619.333 recevra les actions A renumérotées 1 à 1.609.413,

- le détenteur des actions A numérotées 14.881 à 19.840 et 2.526.201 à 3.057.711 recevra les actions A renumérotées 2.145.885 à 2.682.355,

- le détenteur des actions A numérotées 19.841 à 24.800 et 3.360.001 à 3.891.511 recevra les actions A renumérotées 1.609.414 à 2.145.884,

- le détenteur des actions B numérotées 1 à 214.522 recevra les actions B renumérotées 429.045 à 643.566,

- le détenteur des actions B numérotées 335.401 à 764.444 recevra les actions B renumérotées 1 à 429.044.

Toutes les actions de la Société étant nominatives, il sera fait inscription de ces modifications dans le registre des actionnaires, conformément aux procurations dont mention ci-avant.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille euros) représenté par 2.682.355 (deux millions six cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-cinq) actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote, 643.566 (six cent quarante-trois mille cinq cent soixante-six) actions privilégiées de catégorie B sans droit de vote, 1.300.000 (un million trois cent mille) actions ordinaires de catégorie C avec droit de vote et 574.079 (cinq cent soixante-quatorze mille soixante-dix-neuf) actions privilégiées de catégorie D sans droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. PREAUX, M. WAGNER, S. BOULARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073619/126.

(130090674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**Scassellati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 100.907.

Les comptes annuels au 20 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013073061/10.

(130090045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**RECYMA, Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 38.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073046/10.

(130089776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**EPIC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073431/9.

(130091067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---